

Procès-Verbal du Comité Syndical du Lundi 18 Mai 2026 à 14h15

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit Mai à quatorze heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Joseph SAURA, doyen d'âge de l'assemblée puis de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Corinne CHATRIOT, M. Nicolas DONNADILLE, M. Olivier GALZI, M. Claude MOREL, M. Joris HEBRARD, M. Stéphane LALÉ, Mme Jeanine DRAY, M. Grégoire SOUQUE, Mme Florence FLAMMINI, M. Michel BERARDO, Mme Chantal BONNEFOUX, M. Jacques DEMANSE, M. Yvan BOURELLY, M. Sébastien MAKOWSKI, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Guillaume TADDIO, M. Éric GÉRENT, M. Patrice DE CAMARET, Mme Valérie BOURIQUET TELLENE, M. Didier CARLE, M. Gérôme VIAU, M. Stéphane GARCIA, M. Jean-François LAPORTE, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Mariel MARTIN, M. Claude AVRIL, M. Serge PALOMBA, M. Nicolas PAGET, M. Benjamin VALERIAN, M. Sébastien ORIVELLE, M. Pascal GRAILLOT, M. Florent AGRO, M. Nicolas FAURE, Mme Lucie ARNAUD, M. Pascal CROZET, Mme Karine MONNIN, Mme Patricia LISPAL, M. Joseph SAURA, M. Christophe MENU

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean Paul DELCASSO représenté par Mme Marjorie BARRÉ
Mme Catherine GLEIZE représentée par M. Fabrice VENDRAN
M. Alain BERTRAND représenté par Mme Nadine AURAY

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Dominique ANCEY (Excusée), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Evelyne CLAPOT (Excusée),
Mme Olivia NENCI-PAULO (Excusée)

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE

M. Philippe DRAPPIER (Suppléant)

Assistaient également : Julie RIMBOT (SMBVA), Clairmande ROBICHON (SMBVA), Céline GEORGES (SMBVA)

Délégués en exercice : 48 Délégués titulaires présents : 41 Délégués suppléants présents : 4 Quorum : 25 Votants : 44

Madame RIMBOT, directrice du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants de leur présence et en invitant M. Joseph SAURA, doyen d'âge de l'assemblée, à Présider la séance jusqu'à l'élection du ou de la Présidente.

La séance est ouverte à 14h20 par le doyen d'âge de l'assemblée, M. Joseph SAURA

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Jeanine DRAY est désignée comme secrétaire de séance.

Compte rendu des délibérations

N°1 : Installation du nouveau Comité Syndical

Rapporteur : Joseph SAURA

Monsieur Joseph SAURA rappelle les modalités d'installation du nouveau Comité Syndical. Il précise que suite aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026, les EPCI membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont désigné leurs nouveaux représentants au sein du Syndicat Mixte conformément à la délibération n°2022-32 du 12/12/2022 fixant les derniers statuts du Syndicat.

Il précise que les désignations ont été les suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : 22 représentants titulaires et 22 suppléants
- Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat : 9 représentants titulaires et 9 suppléants
- Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence : 9 représentants titulaires et 9 suppléants
- Communauté de Communes d'Aygues Ouvèze en Provence : 8 représentants titulaires et 8 suppléants

Il fait ensuite l'appel de chacun des 48 délégués titulaires et des 48 délégués suppléants de l'assemblée délibérante.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

Le rapporteur propose au Comité Syndical de procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 42
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le nouveau Comité Syndical est installé.

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 9 février 2026

Le nouveau Comité Syndical installé examine le procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Aucune remarque ou question n'est formulée

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

14h27 : Arrivée de Monsieur Pascal CROZET

N°2 : Élection du/de la Présidente

Rapporteur : Joseph SAURA

Monsieur le rapporteur rappelle que les dispositions relatives à l'élection du/de la Présidente du Syndicat Mixte qui sont les mêmes que celles concernant l'élection du Maire et de ses adjoint(e)s. Il rappelle également les modalités du déroulement des élections.

Monsieur le rapporteur invite l'assemblée à procéder à l'élection du/de la Présidente au scrutin secret selon les modalités qui viennent d'être rappelées.

Il désigne les deux benjamins de l'assemblée, M. Guillaume TADDIO et M. Benjamin VALERIAN, en qualité d'assesseurs pour les élections qui auront lieu durant la séance.

Monsieur le rapporteur invite les candidat(e)s à la Présidence à se faire connaître.

Monsieur Stéphane GARCIA propose la candidature de Madame Pascal BORIES, au regard du travail mené durant l'ensemble de son précédent mandat.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Monsieur le rapporteur prend acte de la candidature de Madame Pascale BORIES et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

A l'issue du vote, Madame Bories est élue Présidente à la majorité absolue avec 42 voix obtenues sur 43.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

Le rapporteur propose au Comité Syndical de procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 43
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Monsieur Joseph SAURA transmet la présidence de séance à Madame Pascale Bories, nouvellement élue Présidente du SMBVA, pour la fin du Comité Syndical et reprend place dans la salle.

Madame Pascale BORIES remercie Monsieur Stéphane GARCIA ainsi que l'ensemble des membres du Bureau et du Comité Syndical de la gouvernance précédente, pour tout le travail accompli ensemble et les échanges constructifs ayant permis d'aboutir à l'approbation du SCOT en début d'année 2026.

Elle présente ensuite l'équipe technique du SCOT et son rôle d'accompagnement auprès des communes dans leurs projet d'aménagement du territoire, notamment dans l'élaboration des PLU.

Elle explique ensuite les prochaines étapes de travail pour le Syndicat notamment sur la question de la mise en œuvre du SCOT sur le territoire, avec l'organisation de plusieurs temps d'information et d'échange avec les élus et les techniciens du territoire.

N°3 : Fixation de la composition du Bureau

Rapporteure : Pascale BORIES

Madame la Présidente explique la manière dont est composé le Bureau Syndical en rappelant l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte ainsi que le CGCT.

Elle précise que jusqu'à présent, le Bureau était composé de la Présidente ainsi que de 11 Vice-président(e)s, répartis de la manière suivante :

- 5 Vice-Président(e)s issus de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- 3 Vice-Président(e)s issus de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat
- 2 Vice-Président(e)s issus de la Communauté de Communes des Pays d'Orange en Provence
- 1 Vice-Président(e) issu de la Communauté de Communes d'Aygues Ouvèze en Provence

Elle propose de maintenir cette organisation.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

La rapporteure propose au Comité Syndical de procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 43
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

14h42 : Arrivée de Monsieur Christophe MENU

N°4 : Élection des Vice-Président(e)s

Rapporteure : Pascale BORIES

Madame la Présidente précise que suite à la validation de la composition du Bureau Syndical, il convient à présent d'élire les 11 Vice-président(e)s qui composeront le Bureau.

Les assesseurs désignés pour l'élection de la Présidente reprennent place pour le déroulé de l'élection des 11 Vice-président(e)s.

Élection du premier Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Stéphane GARCIA se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Stéphane GARCIA et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Stéphane GARCIA est élu 1^{er} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du deuxième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Nicolas PAGET se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Nicolas PAGET et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Nicolas PAGET est élu 2^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du troisième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Olivier GALZI se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Olivier GALZI et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Olivier GALZI est élu 3^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du quatrième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Christophe MENU se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Christophe MENU et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Christophe MENU est élu 4^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du cinquième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Claude MOREL se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Claude MOREL et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Claude MOREL est élu 5^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du sixième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Michel TERRISSE se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Michel TERRISSE et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Michel TERRISSE est élu 6^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection de la septième Vice-présidente

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Madame Jeanine DRAY se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Madame Jeanine DRAY et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Madame Jeanine DRAY est élue 7^{ème} Vice-Présidente à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du huitième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Sébastien ORIVELLE se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Sébastien ORIVELLE et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Sébastien ORIVELLE est élu 8^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du neuvième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Joris HEBRARD se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Joris HEBRARD et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Joris HEBRARD est élu 9^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du dixième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Didier CARLE se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Didier CARLE et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Didier CARLE est élu 10^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Élection du onzième Vice-président

Madame la Présidente fait appel à candidatures. Monsieur Michel BERARDO se porte candidat.

Madame la Présidente prend acte de la candidature de Monsieur Michel BERARDO et invite les membres du comité syndical à procéder au vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

À l'issue du vote, Monsieur Michel BERARDO est élu 11^{ème} Vice-Président à l'unanimité avec 44 voix obtenues.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical durant les élections des Vice-Président(e)s.

La rapporteure propose au Comité Syndical de procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 44
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

N°5 : Lecture de la charte de l'élu local

Rapporteure : *Pascale BORIES*

Madame la Présidente rappelle l'obligation légale selon laquelle il doit être procédé à la lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau.

Ainsi, madame la Présidente procède à la lecture de la charte de l'élu local, issue de l'article L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT. Elle précise qu'un exemplaire de la charte sera remis à chaque élu en fin de comité.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

La rapporteure propose au Comité Syndical de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 44
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

N°6 : Délégations permanentes au/à la Présidente et aux Vice-président(e)s

Rapporteure : Pascale BORIES

Madame la Présidente rappelle qu'il est possible pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions à la Présidente et aux Vice-Président(e)s à l'exception de certains domaines, qui sont listés.

Elle propose que pour la durée du mandat, un certain nombre d'attributions soit délégué à la Présidente et au Bureau Syndical, et qui sont les suivantes :

- › Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- › Décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- › Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- › De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte,
- › Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- › De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- › Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- › Intenter au nom du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans tout contentieux et de désigner le ou les avocats chargés de le représenter,
- › De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat mixte et de signer toutes les pièces s'y rapportant,
- › D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,
- › De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions,
- › D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement,
- › D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du comité syndical peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

La rapporteure propose au Comité Syndical de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 44
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

N°7 : Attribution des indemnités de fonction des membres du Bureau

Rapporteure : Pascale BORIES

Madame la Présidente explique que les Présidents et Vice-Présidents du Syndicat Mixte peuvent bénéficier d'un régime indemnitaire.

Elle propose l'attribution d'une indemnité de fonction qui respecte l'enveloppe indemnitaire globale et est similaire à l'attribution effectuée lors des élections de 2014 et 2020. La répartition de ces indemnités proposées qui est la suivante :

Fonction	Taux	Montant Brut au 18 mai 2026
Présidente	30,60 %	1 257,81€
1 ^{er} Vice-président	15,30 %	628,90 €
2 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
3 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
4 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
5 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
6 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
7 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
8 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
9 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
10 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €
11 ^{ème} Vice-président	15,30 %	628,90 €

Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres du comité syndical.

La rapporteure propose au Comité Syndical de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- POUR : 44
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Points d'informations

Calendrier

Madame la Présidente précise que le prochain Comité Syndical se déroulera le lundi 8 juin 2026 à 14h30 au siège du Syndicat

La Présidente lève la séance à 16H15

Pour validation par le Comité Syndical le 8 juin 2026

La secrétaire de Séance
Jeanine DRAY



La Présidente
Pascale BORIES

